

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

M. DE LAUNAY : Bonsoir, chers collègues. J'ouvre la séance. Je désigne Virginie VIDORRETA secrétaire de séance, la plus jeune du Conseil. Absents excusés ayant donné délégation de pouvoir : Joël MASSY m'a donné pouvoir ; Caroline GLIZE a donné pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD ; Natacha BEAUCHENE a donné pouvoir à Virginie VIDORRETA ; Thierry DIRHEIMER à Gilles BOUEY ; Karyn LARGOUET à Gilles PRUVOST ; Clément MEZERGUE à Anne-Marie SARRAZIN ; Frédéric MALVILLE à Philippe GIRARD, c'est bien ça ? Surprenant ; Aline FONTAINE à donné pouvoir à Marc BOISSEAU, c'est très républicain ; et Sophie CARRERE a donné pouvoir à André VEYSSIERE. Il y a donc beaucoup d'absents excusés ce soir.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2024

M. DE LAUNAY : Des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 11 avril ?
M. VEYSSIERE, M. BOISSEAU ?

M. DE LAUNAY : Très bien, le procès-verbal est donc approuvé. Les registres vont circuler pour signature, je vous remercie.

Le procès-verbal du 11 avril 2024 est adopté.

M. DE LAUNAY : J'ouvre ce Conseil, très technique, petit Conseil municipal, dans un contexte assez particulier. Je suis obligé d'en dire quelques mots à titre liminaire, je ne veux pas être trop long. Rappeler à tout un chacun que le président de la République a fait le choix de redonner la parole au peuple dimanche prochain. Et donc nous, élus, rebelote deux dimanches de suite. Les Izonnais aussi sont appelés à venir voter dimanche 30 et dimanche 7 juillet. On traverse indiscutablement un contexte politique somme toute assez grave, il me semble qu'on traverse une vraie crise politique et institutionnelle ; et, à titre personnel, je pense même que nous sommes au bord du gouffre. J'appelle tout un chacun, évidemment, à aller voter. À la jeunesse en particulier, je leur dis : « Allez voter. » Aux anciens, je leur dis : « N'oubliez pas de transmettre, n'oubliez pas de transmettre, la transmission est la mère des batailles. » Aux Izonnais, à tous les Izonnais, quel que soit leur vote, je leur dis : « Essayons de préserver autant que possible notre unité ». Il y en aura peut-être besoin dans les jours qui viennent, j'ai peur qu'on ait un pays un petit peu fracturé, un tout petit peu fracturé. Et à l'échelon municipal en tout cas, on fait tout pour préserver cette unité. Et j'invite tout un chacun à faire bloc dans le respect de nos différences. En ce qui me concerne, je ferai avant tout bloc, à titre personnel, pour éviter que le pays se jette dans des abîmes qui, à titre personnel évidemment, m'effraient. M'effraient. On aura évidemment l'occasion d'en rediscuter. Mais bon, allons voter. Allons voter, voilà. Élément de contexte assez saisissant, qui est national, hein, je le dis. Je ne crois pas en tout cas qu'il y ait une quelconque corrélation entre ce que nous réalisons à l'échelon municipal et ce qu'il se passe à l'échelon national.

On peut le regretter, d'ailleurs. On peut regretter que notre action locale ne porte pas davantage, peut-être qu'on pêche par manque de pédagogie, peut-être qu'on pêche par défaut de communication, peut-être qu'on pourrait être meilleurs en tout cas dans l'explication de ce qu'on fait, de ce qu'on essaie de faire en tout cas à l'échelon local. Mais je confesse être non pas surpris, non pas surpris, loin de là, mais saisi ; saisi, pour ne pas dire sidéré par la crise politique et institutionnelle qu'on traverse. Et le moins qu'on puisse dire, en tout cas de mon point de vue, c'est que nous ne sommes pas aidés par ceux qui pourraient avoir un rôle de tempérance. Voilà. Donc contexte un peu compliqué et je remercie évidemment tous les élus qui seront présents dimanche pour organiser ces élections législatives.

Je me permets un tout petit aparté très personnel, très personnel, qui n'aurait peut-être pas sa place dans ce Conseil, mais que je me crois obligé de réaliser néanmoins par acquit de conscience. Je dois une grande partie de mon engagement municipal à un monsieur, Gilbert CHABAUD, voilà. Personne ici ne connaît Gilbert CHABAUD. Gilbert CHABAUD était Maire de Saint-Pierre-de-Frugie. Alors Saint-Pierre-de-Frugie, c'est une petite commune de 400 habitants en Dordogne, dans le Périgord Vert, Dordogne, Limousin, mais appartenant en tout cas au 24. Et Gilbert CHABAUD a été élu une première fois Maire en 2008, a été réélu en 2014, de nouveau réélu en 2020. Et je dois à Gilbert CHABAUD, en grande partie, mon engagement municipal puisque c'est lui qui, en 2014 en tout cas, m'a incité, m'a encouragé à m'engager ; alors même que nous n'avions pas grand-chose de commun. Peut-être des traits de caractère, mais certainement pas une sensibilité politique puisque c'était un Maire de droite. Et j'ai appris ce matin le décès de Gilbert CHABAUD en cours de mandat donc et je me sentais obligé à titre personnel, tant je lui dois, de simplement non pas vous demander de respecter une minute de silence en son honneur puisqu'il n'est pas Izonnais et n'a pas été élu à Izon, mais en tout cas juste vous confesser que je dois beaucoup à ce monsieur qui était un Maire très discret, un Maire travailleur, un ancien chef d'entreprise, un homme de droite donc, un homme de droite grand amateur de rugby, et homme de traditions. Et, aussi surprenant que ça puisse paraître, c'est un Maire qui a réussi à développer son petit village de Saint-Pierre-de-Frugie grâce à l'écologie. C'est très surprenant comme mélange, vous voyez. Mais voilà, Gilbert CHABAUD s'est emparé de l'écologie dès 2008 pour faire revivre son village. Et j'invite tout un chacun à aller aujourd'hui à Saint-Pierre-de-Frugie pour voir un petit peu combien le bon sens paysan, marié à la nécessité écologique, peut porter ses fruits pour redynamiser un village. 400 habitants, allez à Saint-Pierre-de-Frugie aujourd'hui, parlez-en aux Pétrofrugiens, puisqu'on les appelle comme ça, et ils vous diront tout le bien qu'ils pensent de l'action de Gilbert CHABAUD. Donc voilà, une leçon d'engagement, un Maire très engagé, avec qui je ne partageais pas grand-chose en matière de sensibilité politique, mais qui, depuis que je suis Maire, déjà quand j'étais opposant, me filait des leçons régulièrement. Rares étaient ses mots, mais à chaque fois ses mots portaient. Et quand j'ai été élu Maire, il a été tout particulièrement bienveillant, voilà. Donc Gilbert, c'est pour toi.

J'attaque ce petit Conseil technique, première délibération, au sujet de l'attribution de subventions exceptionnelles. Gilles BOUEY, je te laisse la parole, Gilles.

1. Attribution de subventions exceptionnelles

M. BOUEY : Bonsoir. Donc en premier, il s'agit des attributions de subventions exceptionnelles. Nous avons voté le BP 2024 au mois d'avril pour les subventions aux associations. Nous avons gardé une réserve de 6 000 €. Nous avons expliqué pour quelle raison, etc. Donc là, il arrive le moment de redistribuer ces 6 000 €. Donc nous avons fléché sur quatre associations.

Il y a l'association de l'aïkido, pour 2 500 € avec l'organisation de leurs 30 ans, c'est les 30 ans du club. Cette fête aura lieu le 29 septembre, il me semble, oui, le 29 septembre. Et donc on va les aider à hauteur de 2 500 €.

Également 500 € pour l'association de hand-ball, hand-ball, je ne le prononce jamais bien, excusez-moi, c'est plus facile pour le foot, bref. Donc 500 € pour le hand. Ils organisaient leurs 30 ans au mois de juin, donc on les a aidés à hauteur de 500 € pour des locations des structures gonflables. Et donc ça a été a priori une superbe journée, donc c'est très bien ce qu'ils ont pu faire.

2 000 € pour l'association Alpiniste Mucoviscidose. Ça, c'est un jeune d'Izon qui part monter le Mont-Blanc et donc on a décidé de l'aider afin de réaliser son rêve. À 17 ans, c'est beau et c'est bien, ce qu'il fait. Comment ? Oui, oui, oui, atteint de mucoviscidose, pardon. Donc c'est très bien, ce qu'il fait. Donc on l'accompagne dans ce projet-là.

Et enfin, 500 € à l'association Konexio. Konexio, c'est de l'informatique pour tous, offert aux Izonnais. Donc on a décidé également de les subventionner à hauteur de 500 €.

Donc un total de 5 500 € qui était budgété sans problème. Donc on demandera à M. le Maire de signer ces subventions avec ces associations-là, si vous êtes d'accord.

M. DE LAUNAY : On en avait déjà discuté avec tout le monde, il y a consensus sur le sujet, l'enveloppe était prévue au budget. Il restait à préciser, à déterminer comment est-ce qu'on allait affecter ces subventions exceptionnelles. Et je rends tout particulièrement hommage à Dominique TOURON et aux 30 ans du Club Aïkido. J'espère qu'ils organiseront une très belle fête fin septembre. D'ailleurs, je le dis à l'ensemble des Izonnais, on va tout faire pour qu'autour de cette fête du Club Aïkido, qui organise vraiment une super journée, sur la culture asiatique davantage que sur la seule pratique de l'aïkido, le dimanche 29 septembre, on va essayer de greffer un petit peu notre action culturelle et de faire à l'Aïga une petite semaine autour de la culture asiatique. Et je pense que ce sera un grand moment de culture à Izon, voilà.

Des questions, peut-être, au sujet de ces subventions exceptionnelles ? C'est OK pour tout le monde ? Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre délibération, au sujet d'une convention de mise à disposition d'équipements municipaux auprès de l'association Football Club Mascaret. Gilles, je t'en prie.

2. Convention de mise à disposition d'équipement municipal au Football Club Mascaret

M. BOUEY : Merci. Avec toutes les associations, depuis que nous sommes élus, nous avons signé une convention avec elles pour la mise à disposition des bâtiments communaux et de ce qu'il pouvait y avoir à l'intérieur. Aujourd'hui, le FC Mascaret, nous leur avons permis d'avoir une nouvelle structure. C'est un modulaire aménagé à l'intérieur avec une cuisine, ni plus ni moins, avec pas mal d'outillage dedans pour cuisiner, passer de bons moments. Donc il s'agit simplement d'intégrer ça à l'intérieur de la convention. Nous avons refait la convention avec le FC Mascaret pour une durée de deux ans et nous demandons donc à M. le Maire de conventionner avec le FC Mascaret pour cette nouvelle convention.

M. DE LAUNAY : Très bien. Des questions au sujet de cette convention ? Donc je rappelle que, là encore, conformément à nos engagements, on fait tout pour développer la vie associative. Et l'idée, la matrice de ce qu'on est en train de réaliser au stade de la Naude, c'est vraiment de faire du stade de la Naude un lieu de vie à disposition des adhérents du Football Club Mascaret, et ils sont plutôt nombreux, et, pour l'instant en tout cas, très satisfaits de ce nouvel équipement qui est mis à leur disposition. Pas de question ? Très bien. Je le passe au vote. Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Je laisse la parole à Brigitte NABET-GIRARD, s'agissant d'un recours au contrat d'apprentissage. Chère Brigitte.

3. Recours au contrat d'apprentissage

Mme NABET-GIRARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Depuis déjà quelques années, les collectivités territoriales ont la possibilité d'avoir recours à l'apprentissage, donc de former des apprentis. Peu s'engagent dans cette voie et Izon fait partie de ces quelques communes qui ont envie de former des apprentis. Donc la délibération que l'on présente ce soir va nous autoriser à faire un certain nombre... à approuver, déjà, le recours au contrat d'apprentissage, à effectuer un certain nombre de démarches et notre apprenti sera affecté aux espaces verts. Il aura donc un maître de stage et ce Conseil va permettre donc de recruter.

M. DE LAUNAY : Je me félicite que notre commune soit une des rares communes en tout cas à contribuer au développement de l'apprentissage.

Y a-t-il des remarques, peut-être, des observations sur ce contrat d'apprentissage ?

Très bien, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Mise à jour du tableau des effectifs - stagiairisation d'agent en fin de contrat à durée déterminée

M. DE LAUNAY : Brigitte, tu conserves la parole pour une mise à jour du tableau des effectifs.

Mme NABET-GIRARD : Alors là, c'est la délibération sur les délibérations techniques, des mises à jour du tableau des effectifs. Là, il s'agit donc notamment de stagiairiser un agent en fin de contrat à durée déterminée puis de mettre un peu de l'ordre dans tout ce qui relève de la promotion interne. Voilà, donc pouvoir stagiairiser un agent, c'est aussi permettre de résoudre, de résorber les emplois précaires. Et c'est ce qu'on essaie de faire à Izon du mieux possible, et dans la mesure bien évidemment de nos budgets, qui ne sont pas extensibles. Donc nous sommes prudents et nous avançons sur ces projets.

M. DE LAUNAY : Je passe au vote la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : On poursuit sur les tableaux des effectifs, cette fois-ci s'agissant d'avancement de grade, Brigitte.

5. Mise à jour du tableau des effectifs – tableau annuel d’avancement de grade 2024

Mme NABET-GIRARD : Alors, les avancements de grade, il y a tout un cadre pour qu’un agent puisse obtenir un grade plus important et c’est cette dynamique-là de mobilité des agents que l’on présente et qu’on doit mettre à jour un peu plus que chaque année, puisque là où on a des mises à jour qui vont concerner le mois d’octobre et le mois de décembre.

M. DE LAUNAY : Des questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

6. Mise à jour du tableau des effectifs - promotion interne 2024

M. DE LAUNAY : Brigitte, toujours toi, s’il te plaît.

Mme NABET-GIRARD : Alors maintenant, la promotion interne. On a des avancements de grade, et la promotion interne. Et dans la promotion interne, on promeut les agents qui ont obtenu leur concours, voilà. Et ça a été le cas, parce qu’on est aussi proactifs pour que les agents puissent partir en formation. Et donc c’est le cas. Ces délibérations ont obtenu des avis favorables du comité social territorial et, bien évidemment, de la Commission Ressources.

M. DE LAUNAY : Il est important d’insister, effectivement, sur l’avis favorable des représentants du personnel et donc sur le parfait consensus autour de ce sujet. Y a-t-il des questions ? Je passe la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

7. Modification du règlement intérieur des temps périscolaires

M. DE LAUNAY : Autre délibération, concernant le règlement intérieur des temps périscolaires qui donne lieu à une modification. Delphine, je t’en prie.

Mme FLOIRAT-RATTE : En fait, nous avons souhaité modifier le règlement intérieur puisque nous constatons depuis quelque temps une recrudescence de problèmes de comportement au niveau des enfants. Donc il était nécessaire de recadrer un peu plus le règlement intérieur et notamment pouvoir noter qu’on pouvait exclure des enfants temporairement du service périscolaire ; puisque le service est un service que nous rendons aux familles. Mais c’est vrai qu’à un certain moment il y a des limites au niveau du comportement des enfants. On ne peut pas tout accepter. Donc il était nécessaire de recadrer ce règlement intérieur. Et même nous avons aussi rajouté une ligne concernant vraiment l’inscription. Jusqu’à présent, il n’était pas noté dans le règlement intérieur, précisément, que si un enfant n’était pas inscrit, on ne pouvait pas le prendre. Là, maintenant, tout enfant qui ne sera pas inscrit au service périscolaire ne pourra pas être admis le jour de la rentrée à la cantine ni au service de garde, à la garderie. Donc, en fait, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir voter pour ce nouveau règlement intérieur.

M. DE LAUNAY : Des questions, peut-être, sur ce règlement intérieur ? Sujet national, j'ai envie de dire. Sujet national, et dont j'ignore exactement quelle est la cause. Et je ne suis pas certain, à titre personnel, que modifier un règlement intérieur soit un remède. Mais enfin, en tout cas, le problème est là. Effectivement, il y a de plus en plus d'incivilités et des comportements parfois qui sont très étonnants, en particulier sur le service de restauration scolaire. Je le dis quand même, quoi qu'on inscrive dans ce règlement intérieur, de fait, quand il y a mauvais comportement à l'école, de fait, en tout cas s'agissant des comportements les plus graves, les élèves sont systématiquement reçus dans mon bureau en compagnie des parents. On discute, on recadre, ça se passe souvent comme ça. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu l'occasion, nous n'avons pas eu l'occasion d'exclure temporairement un enfant des services périscolaires. Ça pourrait arriver demain, mais il est bien évident que je ne le souhaite pas. Et personne au sein du Conseil ne le souhaite. Simplement, l'inscrire dans le règlement intérieur – règlement intérieur qui est censé en tout cas être lu en début d'année par chaque famille, par chaque parent – peut peut-être avoir un peu d'utilité. Delphine.

Mme FLOIRAT-RATTE : Ce que je voudrais rajouter, c'est qu'en fait au début de l'année, à la rentrée scolaire, la responsable de la cuisine, Meryam PIERON va passer dans toutes les classes. Parce qu'en plus elles ont écrit une charte et là, pour le coup, ça va être une charte qui va être discutée avec les enfants dans toutes les classes, pour qu'elles puissent voir avec eux ce qu'ils entendent par le respect de certaines consignes. Donc ce n'est pas quelque chose qui va être juste signé comme ça, le règlement intérieur. C'est vrai qu'on demande aux parents de bien le lire, mais la charte, ça sera vraiment un travail qui va être fait entre la cuisine et les élèves. Pour que les élèves prennent vraiment conscience qu'à la cantine on ne fait pas n'importe quoi. Et le problème se pose aussi certaines fois au niveau de la garderie, mais là, le travail sera fait pas sur le temps scolaire, ça sera fait au niveau de la garderie.

M. DE LAUNAY : Très bien. Je te remercie de ces précisions. Y a-t-il des questions, peut-être, sur cette modification du règlement intérieur ? Toujours pas de question ? Très bien. Je passe cette modification au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Acquisition de terrains au port d'Izon auprès du Conseil Départemental de la Gironde

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour, s'agissant de l'acquisition de terrain à proximité immédiate du port d'Izon, auprès du Conseil départemental de la Gironde qui en est actuellement propriétaire. Donc le Conseil départemental de la Gironde est aujourd'hui propriétaire de plusieurs parcelles très intéressantes, qui jouxtent le port d'Izon ; et notamment une parcelle sur laquelle on trouve un quai, un gros quai, un beau et solide quai de déchargement. Et on avait ciblé notamment ce quai comme étant un lieu pouvant permettre en tout cas aux Izonnais d'accéder davantage à la Dordogne ; peut-être d'y réaliser un point de vue très intéressant sur la Dordogne, un carnet pédagogique ou que sais-je, les idées ne manquent pas en tout cas. Il me semble qu'on a tout intérêt à être propriétaire de cette parcelle. Sachant que dans le cadre du Plan paysage qui a été construit en lien avec la population, on a ciblé plusieurs actions au sein de ce Plan paysage, pouvant s'inscrire sur le port de la Dordogne.

Donc comme notre intention c'est vraiment de réinvestir en quelque sorte ce port, de permettre aux Izonnais davantage d'accès au port et de renouer, de retisser un petit peu les liens avec la Dordogne, qui étaient étroits il y a quelques décennies, mais qui se sont un petit peu perdus au fil du temps, il nous paraît très intéressant de faire l'acquisition de cette parcelle auprès du Conseil départemental. La parcelle fait un peu plus d'un hectare, quasiment 1 hectare 2 et le Conseil départemental nous propose un prix de 11 995 €, soit quasiment 1 € le mètre carré. Je précise qu'une servitude de passage est transmise avec cette vente. Nous sommes fonds servant et donc nous serons débiteurs d'une servitude de passage, d'un droit de passage, aux propriétaires qui habitent sur les parcelles qui sont juste à côté des parcelles du Conseil départemental. Et on fera tout, je le dis de suite pour ne pas alarmer les uns ou les autres, on fera tout pour respecter autant que possible la quiétude de ces propriétaires. Mais je suis gardien, je le répète, de l'intérêt général et non pas des intérêts particuliers ; donc je ne suis pas là pour défendre l'intérêt de tel ou tel. Je suis plutôt là pour essayer de construire des projets qui correspondent à l'intérêt général. Et il correspond à l'intérêt général que les Izonnais aient davantage accès à la Dordogne et puissent jouir, bénéficier de points de vue remarquables sur la Dordogne.

Y a-t-il des questions, peut-être, sur cette acquisition de terrain auprès du Conseil départemental et sur la finalité, surtout, de cette acquisition de terrain ? Pas de question ? Très bien. Je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Approbation d'une Convention d'Application entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et la commune pour la gestion et la valorisation d'espaces naturels

M. DE LAUNAY : Autre délibération, s'agissant d'approuver une convention d'application entre le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et la commune d'Izon, au sujet de la valorisation d'espaces naturels sensibles.

Pour rappel, nous avons fait l'acquisition l'année dernière de terrains dits, entre nous, terrains Feydiou, terrains Bernard Feydiou, pour une contenance de 21 hectares, dont une vingtaine d'hectares en pleine Palus, des parcelles qui ont été ciblées comme relevant d'espaces naturels sensibles. Et ces espaces naturels sensibles, évidemment, doivent être gérés au mieux. Pour gérer ces terrains, la commune a conclu une convention de coopération d'une durée de quatre ans avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et cette convention doit aujourd'hui être déclinée pour savoir quelles sont les actions de gestion de cet espace que nous allons réaliser en lien avec le Conservatoire en 2024. Il s'agit de faire un inventaire floristique, écologique, de réaliser une cartographie des habitats, d'étudier les fonctionnalités des zones humides qu'on trouve sur cette Palus et, évidemment, d'assurer une animation territoriale pour que ce projet vive. Et c'est précisément l'objet de cette convention d'application avec le Conservatoire d'espaces naturels.

Le budget alloué pour cette année 2024 s'élève à 10 433 €. Et sur 10 433 € qui vont couvrir donc les frais de gestion et d'animation de cet espace, il reste à la charge de la commune 20 %, soit 2 000 € ; et nous allons chercher grosso modo 80 % de subvention pour animer cette convention.

Je précise qu'en fin d'année nous allons réaliser un comité de pilotage, nous allons mettre en place un comité de pilotage qui va réunir élus, experts, techniciens et donc les agents du Conservatoire d'espaces naturels, pour faire un petit peu le point, le bilan, sur le travail qui aura été réalisé par le Conservatoire des espaces naturels.

Y a-t-il des questions, peut-être, sur cette convention à tisser avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ? Pas de question ? Très bien, je la passe au vote. Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.Approbation du règlement de voirie applicable sur la commune

M. DE LAUNAY : Dernière délibération, pas la moindre, mais enfin ce n'est pas la plus excitante de l'année, s'agissant d'approuver un règlement de voirie applicable sur la commune. Alors le règlement de voirie, grosso modo, c'est un règlement communal qui s'applique à tous les habitants de la commune et à toutes les entreprises de la commune qui réalisent des travaux sur la voirie. Et vous êtes peut-être nombreux à observer, comme moi, que parfois certains font une tranchée par exemple sur la voirie, et que la route n'est pas correctement remise en état, c'est peu dire, mais ça arrive plutôt souvent. Jusqu'à présent, la commune était en quelque sorte dénuée de fondement juridique pour exiger des différents concessionnaires, prestataires ou particuliers qu'ils remettent la route dans un parfait état ; en tout cas, dans un état conforme à l'état qui était celui de la route avant les travaux. Pourquoi est-ce qu'on était un petit peu à poil, si je puis dire ? Parce que nous n'avions pas de règlement de voirie. Je le sais, parce que j'en ai déjà entendu sous le mandat précédent, que ça faisait plusieurs années que la commune ambitionnait, en tout cas portait l'ambition, d'adopter un règlement de voirie. C'est enfin chose faite. Une commission a été mise en place. Je salue en particulier le travail de Thierry DUBREUIL et des services techniques, qui ont bossé sur ce règlement de voirie. Ça a donné lieu à consultation des principaux concessionnaires de la place, ENEDIS, SUEZ, GRDF, FRANCE TÉLÉCOM, enfin ex-FRANCE TÉLÉCOM, ou que sais-je. Il n'y a pas eu d'observations critiques. On s'est plus ou moins calé sur ce que faisait le Département, dans les grandes lignes en tout cas. C'est un règlement qui va nous rendre service. Je n'en attends pas des miracles. Enfin, en tout cas, il va nous donner un fondement juridique pour pouvoir exiger, des entreprises en particulier, qu'elles fassent des travaux et qu'elles remettent la voirie dans l'état dans lequel elle se trouvait avant qu'elles ne réalisent leurs travaux. C'est ce règlement de voirie que je vous propose d'adopter ce soir.

Y a-t-il des questions, peut-être, au sujet de ce règlement de voirie, qui a été discuté en commission, sur lequel il y a consensus ? Pas de question ? Très bien, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire Informations diverses

M. DE LAUNAY : Pour terminer, s'il vous plaît, d'abord je dois vous faire part de certaines décisions que j'ai dû prendre. Et ensuite j'ai quelques informations à vous livrer.

S'agissant d'abord des décisions du Maire, que je me dois de communiquer au Conseil municipal. D'abord, un contrat de location de la licence IV dont était propriétaire la commune a été conclu avec l'association Les Échos Ludiques ; contrat de location qui court sur une durée de trois ans.

Pour rappel, Les Échos Ludiques est l'association qui assure désormais l'ouverture et la gestion du bar associatif qui se situe à Borges. Je ne serais pas foutu là, ce soir, de vous donner les horaires d'ouverture de ce bar qui évoluent constamment, mais enfin bientôt ça va être stabilisé. Mais en tout cas je salue l'installation de ce bar associatif. Cette licence IV, nous en étions propriétaires depuis plusieurs années et je rappelle qu'il nous restait quelques mois pour la louer ; à défaut de quoi, à défaut de la louer, elle devenait caduque en quelque sorte et donc plus personne n'aurait pu utiliser cette licence IV sur le territoire communal. Donc cette licence IV qui, il y a très longtemps, appartenait à la brasserie de l'Ormeau il y a plusieurs années et qui, au moment où elle a été rachetée par les actuels propriétaires de l'Ormeau, a été rachetée par la commune pour le prix de 5 000 €, je crois, à l'époque. Je n'étais pas Maire à l'époque, c'est Anne-Marie ROUX et son équipe qui avaient procédé à cette acquisition. Mais il était plus que temps de remettre cette licence IV dans le circuit pour que, de nouveau, on puisse l'utiliser. C'est chose faite et je salue l'arrivée de ce bar associatif. Et j'invite évidemment les Izonnais, pour ceux qui ne le connaissent pas, à découvrir ce bar associatif et, sauf erreur de ma part, nombreux sont les élus à n'avoir jamais foutu les pieds au sein du bar associatif ; qui, pour information, s'appelle Ô Lieu-Dit, café associatif géré donc par l'association Les Échos Ludiques, que je salue.

Deuxième décision que je dois communiquer, concernant le lancement de la commande artistique pour la halle sportive, pour un budget de 10 000 € et concernant l'attribution de cette commande artistique pour la future halle sportive à un artiste qui s'appelle Guillaumit. Alors je ne sais pas si Guillaumit c'est son nom de scène, son nom d'artiste, ou si c'est son véritable nom. Guillaumit a donc remporté le concours qu'on a lancé, en lien avec les services de la D.R.A.C. Trois artistes ont été retenus au départ et, après audition devant le jury, avec l'appui des services de la D.R.A.C., nous avons décidé d'attribuer cette commande artistique à l'artiste dit Guillaumit, qui est très connu sur la place publique en matière de street art. Si vous tapez Guillaumit sur Google, vous verrez que ce garçon est très connu et que ce qu'il réalise est absolument remarquable. Pour rappel, il s'agit de doter notre future halle sportive, et le chantier va démarrer incessamment sous peu ; septembre, grosso modo, premier coup de pioche et on espère une livraison en fin d'année, en étant relativement optimiste je l'espère pour décembre, en étant relativement optimiste. Donc l'idée c'était de faire un terrain de jeux, un sol sportif assez original. Et donc Guillaumit nous a présenté un projet pour aménager ce sol sportif qui nous a plutôt convaincus ; et par ailleurs, de doter la halle sportive d'une fresque, une fresque qui sera assez longue, qui sera visible de loin, histoire de marquer un petit peu le territoire. Et là encore, le projet artistique que nous a présenté Guillaumit a, objectivement, remporté tous les suffrages. Donc c'est Guillaumit qui remporte ce marché, pour un budget de 10 000 €.

Enfin, toujours concernant la halle sportive, autre décision, concernant l'attribution du lot 2, c'est-à-dire le bâtiment textile en soi, la halle sportive en soi, à la société SMC2 qui est spécialiste en France, c'est un des spécialistes en France en tout cas de ce genre de produit, les halles sportives, pour un montant de 644 965 € TTC. Et donc on aura en décembre notre future halle sportive et SMC2, une fois encore, est un acteur très connu. C'est eux notamment qui avaient fait la halle sportive au Haillan, que nous sommes quelques-uns à avoir visitée. SMC2 a remporté donc le marché pour un montant de 644 965 €, livraison espérée en décembre.

Autre décision concernant la délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, pour une parcelle située rue du Sablonat, pour un montant de 240 000 €. La parcelle, de mémoire, fait 2 000 mètres carrés, j'ai un petit doute. Sur cette parcelle, il y avait un projet de division parcellaire pour y faire deux logements en accès libre. En lien avec l'État, évidemment je ne vous ferai pas le portrait de la situation, mais enfin vous connaissez la situation d'Izon en matière de logements sociaux, il a été convenu de s'en remettre à l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine pour challenger différents bailleurs sociaux, pour voir un petit peu qu'est-ce qu'on pourrait faire sur cette parcelle.

Je n'ai pas de nouvelles de l'EPF pour l'instant, mais on pourrait faire entre quatre et six logements sociaux sur cette parcelle, qui est très bien placée puisqu'elle a deux accès : un accès sur la rue du Sablonat et un accès sur la rue des Anciens Combattants. J'attends évidemment la position de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine. Si ça se trouve, ça ne va absolument pas être préempté par l'EPF et la division parcellaire avec deux logements va peut-être voir le jour, je n'en sais strictement rien. C'est l'EPF qui a la main.

Dernière décision que je dois communiquer au Conseil municipal, concernant des provisions pour risques et charges exceptionnels des actifs circulants, dans le cadre d'un contentieux avec des administrés pour un montant de 12 500 €. Alors c'est un petit peu long, mais vous le savez, grosso modo, nous avons été assignés devant le tribunal administratif de Bordeaux par un couple mécontent de la Tyrolienne que nous avons installée, en lien avec le Conseil municipal des enfants, sur l'allée des Pavillons ; ce couple considérant que cette Tyrolienne leur cause un trouble anormal de voisinage. Ils se plaignent du bruit, ils se plaignent de ce que les gamins regarderaient depuis le haut de la Tyrolienne à travers leurs fenêtres. Et donc ça a pris des proportions que je n'aurais pas imaginées il y a quelques mois. Mais en tout cas nous avons été assignés. Ces riverains réclament 10 000 € de dommages et intérêts et nous nous exposons évidemment à des frais d'avocat. Donc on provisionne 12 500 €. Mais, je dis bien, mais, dans le même temps, nous avons ouvert une procédure de médiation avec ces riverains. Nous avons été conviés à accepter cette procédure de médiation, que j'ai acceptée évidemment bien volontiers, parce que je préfère me mettre d'accord avec des Izonnais mécontents plutôt que de finir devant un juge. Et pour l'instant, l'acte II de cette médiation est plutôt positif. Il semblerait qu'on puisse trouver un terrain d'entente en leur aménageant tout simplement, sur une petite butte de terre qu'il y aurait le long de leur clôture, un aménagement paysager qui est parfaitement conforme au projet qu'on a par ailleurs sur l'allée des Pavillons. Il semblerait que, en réalisant cet aménagement paysager pour les mettre un petit peu à l'abri des regards, il semblerait qu'ils seraient prêts – je suis très prudent – qu'ils seraient prêts à renoncer à leur action contentieuse contre la Mairie. Je précise quand même que cet aménagement paysager, je leur avais proposé il y a plusieurs mois. Quand je leur avais proposé il y a plusieurs mois, ils avaient refusé. Ça ne les avait pas empêchés de nous assigner, de saisir le tribunal administratif. Donc j'espère que la raison l'emportera. Je suis plutôt optimiste. Même si, même si les échanges de mails qu'on a pour l'instant s'agissant de l'acte III – l'acte III, ce serait la conclusion de la médiation – pour l'instant, ces échanges de mails m'inquiètent un petit peu. Voilà. Donc la suite au prochain numéro. Peut-être qu'en septembre je vous annoncerai qu'on a réussi à trouver un accord avec ce couple.

Je répète que l'allée des Pavillons est un espace public, qui a donc vocation à accueillir du public ; qu'on trouve sur cette allée des Pavillons, depuis quantité d'années, une aire de jeux qui rencontre un grand succès auprès des familles izonnaises. Et il n'est pas dans mon intention de changer cette vocation de l'allée des Pavillons. Ce n'est pas parce qu'on nous menace d'engager notre responsabilité devant le tribunal administratif que je vais renoncer à cette fonction d'intérêt général, d'intérêt social, de l'allée des Pavillons. Nous sommes là pour veiller à l'intérêt général ; nous ne sommes pas là pour veiller aux intérêts particuliers. Si certains ne le comprennent pas, je respecte leur liberté de nous assigner en responsabilité, défendre leur propre intérêt, mais qu'ils n'attendent pas de moi, de nous, qu'on veille uniquement à leur intérêt particulier. Si l'intérêt général et l'intérêt particulier peuvent se marier, c'est parfait. Quand il y a conflit entre un intérêt particulier et l'intérêt général, l'intérêt général l'emporte. C'est pourquoi, vous l'avez peut-être remarqué, une nouvelle aire de jeux est en train d'être installée sur l'allée des Pavillons. J'en profite pour saluer le travail des services techniques une fois encore, les remercier. Cette nouvelle aire de jeux devrait être livrée d'ici une dizaine de jours à peu près. Et ce n'est pas un pied de nez, j'insiste puisqu'on m'a posé la question, pas du tout. Je suis simplement cohérent.

Cette allée des Pavillons a vocation à accueillir des équipements profitant aux familles, et donc on continue à installer ces équipements. Je ne l'ai pas installée, on ne l'a pas installée devant la maison en question, non. On a veillé à l'éloigner le plus possible, à faire en sorte qu'aucun voisin ne soit impacté par cette aire de jeux. Mais si des cris de gamins qui jouent posent problème aux habitants qui jouxtent l'allée des Pavillons, je le dis comme je le pense, il faut qu'ils aillent habiter ailleurs.

Voilà pour les décisions que je me devais de vous communiquer.

Quelques informations maintenant. Quelques informations d'importances diverses.

D'abord, première information, s'agissant du dossier IPAQ/MALTHA, le dossier de pollution industrielle. Nombreux sont les Izonnais à m'interroger sur les résultats des analyses qui ont été réalisées par le bureau d'étude sous la surveillance des services de l'État, en me demandant notamment quand est-ce que ces résultats seront communiqués et quand est-ce qu'aura lieu la prochaine réunion publique ; puisque je me suis engagé à ce qu'il y ait une nouvelle réunion publique. Après plusieurs demandes de ma part, j'ai obtenu une réponse il y a quelques jours de la part des services de l'État. En gros, un, les analyses sont allées quasiment à leur terme, pas encore tout à fait à leur terme, mais quasiment à leur terme. Deux, c'est rassurant, pour l'instant c'est bien moins inquiétant que ce qui était au départ ; les résultats sont plutôt rassurants, m'assurent les services de l'État. Et trois, les résultats dans leur intégralité seront communiqués aux Izonnais en septembre ; je n'ai pas la date encore, mais une réunion publique aura lieu en septembre avec les services de l'État, avec le bureau d'étude. Et à l'occasion de cette réunion publique, les résultats seront donc communiqués et on pourra formaliser en quelque sorte le fait que, a priori en tout cas, la pollution est de moindre importance que celle qui était redoutée au départ. On m'a même dit : « C'est très rassurant. » Je reprends les termes des services de l'État, les résultats pour l'instant sont très rassurants. Voilà. Je sais que le voisinage de ce terrain, notamment, s'inquiète bien légitimement.

Deuxième information, nombreux sont les Izonnais à être venus à la réunion publique qui a eu lieu le 15 mai dernier à la salle des fêtes, au sujet des problèmes sur le réseau d'assainissement. Le S.I.A.E.P.A. était présent, SUEZ était présent. On a expressément demandé à SUEZ d'assurer plus de passages des camions pour vider les baches, ce qui a été fait. SUEZ a augmenté le nombre de camions et, bon, malheureusement, compte tenu des conditions météorologiques de ces dernières semaines – il a encore plu jusqu'à il y a peu – ils continuent de pomper, mais j'espère bien que ça va s'arrêter là au cours de l'été. Et, par ailleurs, on leur a demandé d'effectuer des travaux et des passages caméra pour analyser l'état du réseau et des travaux sont réalisés depuis plusieurs mois. Vous les voyez régulièrement, là, pour ceux qui font attention ; régulièrement, vous voyez des agents délégués par le S.I.A.E.P.A. travailler sur les baches. Et les passages caméra seront effectués dès que le niveau de la nappe phréatique aura considérablement baissé, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui compte tenu des fortes précipitations de ces dernières semaines.

Autre information absolument rageante, s'agissant des dépôts sauvages. On assiste, alors, depuis deux ans, à une augmentation des dépôts sauvages. Et on assiste depuis quelques semaines à une recrudescence absolument insupportable des dépôts sauvages sur la commune. Récemment, quelqu'un a déposé plus de 200 pneus, plus de 200 pneus dans un fossé route d'Anglade, donc dans la Palus du côté du Glaugelas. Quasiment une centaine, le même probablement, le même soir ou au même moment, quasiment une centaine en haut de la rue Ferreyre, près de la voie ferrée. Et évidemment, ces incivilités coûtent cher à la commune, voilà. Alors je rappelle que tous les lundis, les agents municipaux d'abord vont ramasser la merde des autres, pardon de le dire comme ça, et ça prend du temps évidemment.

Les gars ont autre chose à faire, mais ils le font. Et ça nous prend ensuite du temps. Pourquoi ? Parce que quand par exemple quelqu'un qui ose en tout cas poser 250 pneus dans la nature, évidemment ça nous coûte non seulement de les retirer, mais en plus de les faire recycler. Parce que nous, les pneus, on ne va pas les balancer je ne sais pas où, vous voyez, on les confie à une entreprise qui va faire en sorte que ces pneus soient recyclés d'une manière ou d'une autre. Et donc ça coûte des milliers d'euros à la commune, concrètement. Alors, je ne vous cache pas que l'enquête avance, voilà, que les gens sachent que l'enquête avance. On saura, on finira par savoir qui c'est. Les sanctions seront exemplaires. Et les moyens d'enquêter vont être multipliés. Donc je lance un avertissement à tout le monde. Les moyens d'enquêter, les moyens d'investigation sur Izon, s'agissant de ces délits environnementaux, vont être multipliés sur Izon. Voilà, on ne va pas se taire. M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : J'espère que vous allez remonter cette information au S.M.I.C.V.A.L., qui n'arrête pas de nous mettre des contraintes de passage et qui génère tout ce qu'on voit. Je suis en phase avec vous. J'ai été au S.M.I.C.V.A.L. hier, il n'y avait personne, parce que les gens sont au bout.

M. DE LAUNAY : Alors je partage. Je fais remonter, pour répondre à votre question, vous dites : « J'espère que vous le faites remonter au S.M.I.C.V.A.L. », mais je le fais remonter depuis des mois, depuis des mois. Je l'ai fait remonter avant même qu'ils mettent en place leur nouveau règlement débile. Donc ils étaient prévenus en amont. Ce qui ne les a pas empêchés, quand même, de mettre en place ce règlement de fonctionnement. Et je ne sais plus quoi faire avec le S.M.I.C.V.A.L. et nous sommes plusieurs maires du territoire à ne plus savoir quoi faire avec le S.M.I.C.V.A.L. Je pense vraiment, sincèrement, qu'on s'oriente vers un divorce. J'espère le divorce à l'amiable. Il faudrait qu'on évite la voie contentieuse. Mais je pense vraiment que, dans l'intérêt de tout le monde, un divorce s'impose. Et là encore, ce n'est pas la première fois que je le dis, j'ai fait partie de la délégation de La Cali qui a pu mener la médiation avec le S.M.I.C.V.A.L., entre la Cali, Izon, Libourne, quelques villes de la Cali et la Cali contre le S.M.I.C.V.A.L. Là encore, le tribunal administratif a ordonné une médiation. On a accepté le principe de la médiation. Plusieurs réunions ont eu lieu. On s'est mis d'accord sur un protocole transactionnel. Depuis cet épisode, c'était il y a à peu près un an, c'est de pire en pire. Les relations avec le S.M.I.C.V.A.L., le mépris du S.M.I.C.V.A.L., la surdité du S.M.I.C.V.A.L. s'aggravent. Et donc je pense que là on est au bout du bout et qu'on s'oriente gentiment, tranquillement, je l'espère, vers un divorce à l'amiable. Voilà. Je n'en peux plus, je n'en peux plus du S.M.I.C.V.A.L. Et vous avez parfaitement raison, j'établis à titre personnel un lien de cause à effet entre ce nouveau règlement de fonctionnement du S.M.I.C.V.A.L. et la multiplication des incivilités, les atteintes à l'environnement auxquelles on assiste depuis quelques mois, voilà. À titre personnel, je n'en ai pas la preuve matérielle, simplement je pense qu'il existe un lien de cause à effet entre la politique conduite par le S.M.I.C.V.A.L. et les incivilités auxquelles on assiste.

Autre information, vous le savez, le PLU est en train d'être modifié. Une enquête publique est en cours dans le cadre de cette modification. Je dis bien la modification du PLU, à ne pas confondre avec la révision du PLU. Rappelez-vous, on mène bien deux procédures distinctes, une procédure de modification d'une part, la révision d'autre part. Dans le cadre de la modification, une enquête publique a été ouverte depuis le 15 juin dernier et elle se poursuivra jusqu'au 30 juillet. J'invite donc, évidemment, ceux qui sont concernés par le PLU, qui est un document d'urbanisme très important, à venir consulter ce projet de modification du PLU. La commissaire enquêtrice, dont j'ai perdu le nom, je l'avais pourtant demandé, sera présente en mairie notamment le 16 juillet, j'ai le 16, je suis désolé. Ah, oui, exact, exact. Donc le 15 juillet de 9 heures à midi ; le 16 juillet de 18 heures à 21 heures ; le 20 juillet de 9 heures à midi et le 30 juillet de 18 heures à 21 heures. Tout ça sera rappelé sur le site internet de la Mairie ou sur la page Facebook pour ceux qui ont Facebook.

Et donc vous pouvez venir consulter le projet de modification du PLU et faire part de vos remarques à la commissaire enquêtrice. Je répète que cette enquête publique est ouverte jusqu'au 30 juillet. La commissaire enquêtrice s'appelle donc Mme Françoise BAZALGETTE, très gentille, très gentille.

Autre information, peut-être plus légère, les festivités estivales ont démarré. La fan zone, à la salle des fêtes, fonctionne, bien, plutôt pas mal pour l'instant. La dernière Fête de la musique a été un succès total. Je remercie tous ceux qui sont venus nombreux vraiment pour fêter la musique. On a passé un très, très, très, très bon moment, vraie fête populaire. Les marchés gourmands se poursuivent ; prochain marché gourmand le 5 juillet. Pour l'instant on cartonne. Les Izonnais, à l'évidence, sont heureux de ces moments festifs. Une fois encore, on avait promis et on le fait et c'est un succès. La fête locale s'ouvre le 19, du 19 au 22 juillet prochain, avec un programme festif en lien avec les associations et avec les commerçants locaux. Donc là encore, j'invite les Izonnais à venir faire la fête.

Et puis pour ceux qui partent en vacances, qui sont en galère de carte d'identité ou de passeport, je rappelle qu'on a mis en place un service commun avec la commune de Vayres ; et que donc ce service commun Vayres-Izon est spécialement dédié aux Izonnais, aux Vayrais et à d'autres aussi, mais enfin en tout cas c'est beaucoup plus simple d'aller faire faire son passeport ou sa carte d'identité à Vayres plutôt que d'aller à Libourne, par exemple. Donc j'invite vraiment tout un chacun à se rapprocher de la Mairie de Vayres.

Et je crois que j'ai fait le tour des informations, vous me le confirmez, chère Karine.

Voilà, chers collègues. Y a-t-il des questions, peut-être, sur tous les sujets que j'ai abordés ? M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE :

M. DE LAUNAY : Mais en fait, les deux questions sont liées ?

M. VEYSSIERE :

M. DE LAUNAY : Oui. Donc M. VEYSSIERE pose deux questions. D'abord, s'agissant des demandes de subventions nombreuses qu'on a formulées auprès de principalement l'État, mais pas que l'État, pour savoir où on en était. Et ensuite, M. VEYSSIERE me demande d'être, comment dirais-je, Mme IRMA ou je ne sais pas, non, mais je rigole, mais enfin, voilà, quant à savoir quel serait l'impact d'un changement de gouvernement, notamment s'agissant des subventions ; et puis d'une manière générale, s'agissant des rapports entre l'État et les collectivités. Bon.

Les demandes de subventions, pour l'instant, on a peu de retours. Quelques retours positifs, notamment le retour le plus positif qu'on ait eu c'est sur le changement de parc électrique, s'agissant de l'éclairage public. On a demandé 150 000 € de subvention. Je crois qu'on a obtenu à peu près 150 000 € de subvention. Donc là, on fait le plein. Super. Je rappelle qu'on a budgété 354 000 €, je dis de mémoire, de travaux pour passer le parc d'éclairage public en LED dans l'intention évidemment d'avoir un meilleur bilan carbone et de moins consommer d'électricité, donc d'alléger nos factures. Et on a demandé sur ces 350 000 € d'investissement, je dis de mémoire, je peux me tromper sur les chiffres, mais je ne dois pas être trop loin, on a demandé 158 000 €, je crois, de subvention. Je crois qu'on les a obtenus de la part de l'État dans le cadre du Fonds vert. Donc ça, c'est OK.

Dans le cadre du Fonds vert, on a été très gourmand, s'agissant de notre Plan paysage, notamment pour aménager des îlots de verdure, des îlots de fraîcheur, pardon. Là, on avait demandé lourd, on avait demandé 300 000 € de subvention. Bon, je me doutais que c'était nettement excessif. Et pour l'instant, les premiers retours que j'ai sont plutôt effectivement très en deçà de ce qu'on pouvait espérer. Mais vous aurez remarqué qu'entre-temps, l'État quand même a annoncé des coupes.

Et donc je pense que là, on y est. Parce qu'il a notamment annoncé des coupes principalement sur son Fonds vert. Il devait ramener une rallonge sur le Fonds vert, finalement il y a quelques mois, Bruno Le Maire a dit niet, et donc c'est niet. Et sur les 250 000 qu'on espérait, je crois ou quelque chose comme ça, a priori on discute, disons pour 65 000 € de subvention. Donc on espérait trois fois plus. Donc autant dire que là, pour le coup, c'est la douche froide. Mais je ne suis pas surpris. Ce qui va nous obliger, et là aussi il fallait s'y attendre, mais on l'avait dit en commission, ce qui va nous obliger très probablement à cibler deux projets, deux-trois projets d'îlots de fraîcheur plutôt que la dizaine qu'on avait espérée au départ.

S'agissant du terrain de rugby, on attend. On attend. Je ne sais pas, appelez Bernard, peut-être. Non, terrain de rugby, vraiment je n'ai aucun retour, vraiment aucun retour.

On avait demandé un peu d'ANS aussi pour la halle sportive, pas de retour. On a l'accusé de réception, c'est pas mal. Le dossier est complet. Le dossier est complet. Donc pas trop de nouvelles pour l'instant. Voilà.

Maintenant, pour répondre à votre deuxième question, qui répondra en même temps à la première, j'ai peur, voilà. J'ai peur en tant que Maire de ce qui pourrait nous arriver demain, s'agissant de nos relations avec l'État, s'agissant des aides de l'État, s'agissant de la politique fiscale menée par l'État. J'étais loin d'être satisfait jusqu'à présent, c'est peu de le dire. Mais je me dis que ça pourrait être encore bien pire demain. Mais, évidemment, comme pour l'instant, vous lisez les programmes, on ne pige pas grand-chose, il faut le dire. Et puis il n'y a pas de chiffres. Il y en a même qui font un programme sans chiffres, vous voyez, donc c'est quand même balèze, quoi, de faire campagne sur des sujets aussi importants sans avoir de chiffres. Donc je ne sais pas. Sincèrement, je ne sais pas. Mais on est plusieurs en tout cas, collègues, à se dire que ça pourrait être effectivement terrible, que les 18 prochains mois en tout cas pourraient être très, très durs. Voilà, je ne sais pas quoi vous dire d'autre, sincèrement. On va attendre le résultat des élections et puis on verra bien ce qu'il se passe après.

D'autres questions, peut-être ? C'est OK pour tout le monde ? Bien. On va clôturer ce petit Conseil municipal. Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite un très bel été, à ceux qui ont la chance de pouvoir profiter de leur été, et beaucoup de courage aux autres, voilà. Bonne soirée. Au revoir.